



République Française
Commune d'Airon Notre Dame
62180

Tel. : 03.21.84.39.94

Email : mairieaironnotredame@gmail.com

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Airon Notre Dame, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc DELABY, Maire, en suite de la convocation en date du 12 avril 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Marc DELABY, Pascale PELLETIER, Guillaume BEAURAIN, Guy LEBLOND, Christine BARISEAU, Jean-Paul BEAUMONT, Emilie DACHICOURT.

Absents excusés : Hervé DELATTRE, Vincent BAILLET et Valérie LACHERE qui donne procuration à Madame Emilie DACHICOURT

Madame Emilie Dachicourt est élue secrétaire de séance.

Approbation du Compte Administratif 2016

La séance ouverte le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'année 2016. Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et Monsieur David BROGNARD prend la présidence. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur David BROGNARD, donne son avis concernant le compte administratif 2016 et approuve à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2016

La séance ouverte le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2016 certifié par le comptable du trésor. Le maire demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir donner son avis. Après avoir délibéré le conseil municipal, approuve le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

Délibération du 18 avril concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal de la commune d'AIRON NOTRE DAME, réuni sous la Présidence de David BROGNARD. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	AFFECTATION	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-2 232,48 €		-47 980,10 €	-50 212,58 €
FONCT	91 440,80 €	-3 232,48 €	9 047,06 €	97 255,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	97 255,38 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	56 330,67
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	40 924,71 €
Total affecté au c/106 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporté (ligne 002) en dépense de fonctionnement	

Vote des taxes directes locales pour 2017

L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales.

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2017 :

Taux de TAXE D'HABITATION	4,60 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	6,78 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	24,73 %

Approuvé à l'unanimité

Actes rendus exécutoires après dépôt en Sous-Préfecture le

et publication le
Le Maire,
Marc DELABY